



Devis exorbitant sortie des lieux

Par **cecile1234**, le **12/02/2015** à **13:23**

Bonjour,

Je rencontre un problème avec mon ancien propriétaire concernant les montants de réparation.

J'ai quitté les lieux en janvier, l'état des lieux de sortie a été réalisé en un seul exemplaire, que le propriétaire a gardé, il est venu avec une sorte de conseiller/gestionnaire (sans me prévenir) tandis que j'étais seule.

Il a noté une brûlure sur la moquette (environ 2/3 cm) et l'a indiqué dans les observations l'état des lieux "moquette brûlée" avec demande de devis pour remplacement 15m² (aucune case n'a été cochée sur l'état).

Autre problème: un bout de tapisserie arrachée sur environ 20 cm, de même dans les observations : "demande de devis de peinture sur le mur entier" (sans plus de précision sur l'état), soit 9m².

A l'issue de l'état des lieux de sortie, le propriétaire m'adresse un devis de 900 euros (soit 600 de caution + 300 euros à verser en plus).

Je considère ce devis exorbitant et refuse de payer plus que la caution (600 euros). Il faut savoir que la moquette était déjà tachées et qu'elle a plus de 10 ans, par ailleurs l'état des lieux d'entrée signale que les murs sont couverts de moisissures (j'ai du nettoyer et repeindre moi-même les murs en blanc avant d'emménager). Ainsi je considère que je n'ai pas à payer un tel prix puisque la moquette était usagée et les murs n'étaient pas en bon état à l'arrivée (même si je reconnais la petite brûlure et la déchirure), la caution me semble plus que suffisante.

Suis-je en droit de refuser de payer le supplément du devis (300 euros) étant donné les conditions? quels sont les risques si j'en reste à la caution? quels sont les frais pour le propriétaire de recourir à la justice?

Je précise que j'ai quitté mon appartement pour des raisons économiques (licenciement par rupture conventionnelle).

Merci infiniment pour votre réponse,

Cordialement,

Cécile.